

Madame, Monsieur,

Vous allez être parents.

Votre enfant sera vacciné contre la coqueluche, conformément au calendrier vaccinal, à partir de l'âge de 2 mois. Il ne sera protégé contre cette maladie qu'après 3 injections, soit entre 4 et 6 mois. Durant cette période de vulnérabilité, votre enfant est susceptible d'être contaminé par une personne de son entourage (parents, grands-parents, nourrice).

Cette maladie, très contagieuse, se transmet lors d'épisodes de toux, et peut passer inaperçue chez l'adulte. Chez le nourrisson, la coqueluche peut être particulièrement sévère.

Afin de protéger votre enfant, il est indispensable que vous receviez un rappel contre la coqueluche.

Le vaccin contre la coqueluche n'existe que sous forme combinée avec la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (REPEVAX® ou BOOSTRIX®).

Même à jour du vaccin DTPolio, vous n'avez pas forcément eu le rappel contre la coqueluche. Un seul rappel est nécessaire à l'âge adulte.

Ce rappel est possible 2 ans après le dernier rappel de DTPolio.

Chez le père ou les autres adultes gardant votre enfant : Vaccination dès que possible, AVANT la naissance, après vérification du carnet de santé.

Chez la mère : Vaccination dès que possible, APRES l'accouchement. L'allaitement ne contre-indique en aucun cas la vaccination.

Parlez-en au professionnel qui suit votre grossesse.
Votre carnet de santé doit se trouver dans votre carnet de grossesse.